

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5379**

### Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Après-vente automobile option : véhicules particuliers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

252 Moteurs et mécanique auto

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Brevet de Technicien Supérieur Après-vente Automobile option véhicules particuliers, donne accès aux métiers du secteur de l'après-vente des véhicules particuliers dont les activités intègrent notamment : - L'accueil et la réception de la clientèle.

- Le diagnostic des dysfonctionnements des véhicules.
- Les interventions de maintenance.
- L'organisation des activités de maintenance.
- L'animation et l'encadrement des équipes d'intervention.

Le métier s'exerce dans :

- Les entreprises des réseaux après-vente des constructeurs.
- Les entreprises indépendantes ou des réseaux d'indépendants.
- Les services maintenance des flottes de véhicules.
- Les services de méthodes après-vente des constructeurs.

Dans chaque cas, le métier mobilise :

- Des compétences techniques dans les différents aspects de la maintenance.
- Des compétences en gestion et organisation après-vente.
- Des aptitudes à la communication notamment pour répondre aux attentes de la clientèle.
- Des capacités de travail en équipe et d'échanges avec les services internes de l'entreprise et avec les partenaires extérieurs.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de trois impératifs :

Impératif de SANTÉ/SÉCURITÉ/ENVIRONNEMENT : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement.

Impératif de QUALITÉ : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités.

Impératif ÉCONOMIQUE : bien que le technicien supérieur ne soit pas décideur dans ce domaine, les impératifs de coût doivent être constamment pris en compte.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

-constructeurs automobiles (au bureau d'études et d'essais, au bureau des méthodes, dans le service marketing) ; - entreprises connexes de l'automobile (équipementiers, outillage...)

- points de vente automobile (atelier, accueil et conseil aux clients)
- services de maintenance des grandes flottes de véhicules (transporteurs par exemple).

- Réceptionnaire d'atelier, conseiller service dans un atel o Réception.
  - o Planification des interventions.
  - o Promotion, vente de produits de services complémentaires.

- Chef d'unité, d'équipe
  - o Gestion qualité.
  - o Animation d'équipe.
  - o Organisation des activités.

- o Expert technique.
- o Relation clients.

- Technicien diagnostic
  - o Référent technique.
  - o Suivi des évolutions.
  - o Intervention sur véhicule de haute technicité.

- Conseiller technique pour un constructeur
  - o Plate forme réseau.
  - o Assistance technique.
  - o Animation et formation des réseaux.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

I1604 : Mécanique automobile

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

- Analyse des systèmes et contrôle des performances - Activités de maintenance sur véhicule : Diagnostic sur système de haute technicité et Intervention de maintenance
- Épreuve professionnelle de synthèse : Gestion des interventions et de l'après-vente automobile
- Culture générale et expression
- Langue vivante anglais
- Mathématiques et sciences physiques

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Diplôme d'expert en automobile (la possession du BTS dispense de l'unité B) Texte réglementaire : Arrêté du 28 avril 1995 portant création du diplôme d'expert en automobile	

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26/06/2007

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

BTS Maintenance et après-vente automobile option véhicules particuliers